

Communiqué

Le 14 avril 1995

N° 71

LE CANADA EXPRIME SA VIVE INQUIÉTUDE FACE À L'INCAPACITÉ DE L'UNION EUROPÉENNE DE CONCLURE UNE ENTENTE SUR LES PÊCHES

Les ambassadeurs de l'Union européenne, de la France et de l'Espagne ont été convoqués aujourd'hui au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour prendre note de la très vive insatisfaction du Canada devant l'incapacité de l'UE à conclure une entente dans le différend sur la surpêche du flétan du Groenland. Les ambassadeurs ont été informés que le Canada se verra dans l'obligation d'intervenir à nouveau en haute mer dans la zone du Grand Banc, au large des côtes de Terre-Neuve, à moins que les chalutiers espagnols n'y cessent leurs activités.

Le sous-ministre des Affaires étrangères, M. Gordon Smith, a avisé les ambassadeurs que le Canada était à bout de patience. M. Smith a rappelé à ses interlocuteurs qu'une proposition équitable pour mettre un terme au conflit était sur la table des négociations canado-européennes depuis une dizaine de jours.

Le sous-ministre a également souligné que le Canada avait fait montre de bonne volonté et de patience en espérant que le conflit se règle d'abord lors d'une réunion des ministres des pêches, puis d'une autre des ministres des affaires étrangères, et enfin lors de délibérations des représentants permanents du comité de l'UE, lesquelles ont duré deux jours. Le Canada a fait plus que sa part en vue d'en arriver à un règlement du conflit et ce, à l'avantage des deux parties en cause. À chaque fois, on a réagi à la bonne volonté et à la modération du Canada par de nouvelles demandes et par une intransigeance continuelle. Le sous-ministre a précisé que la présidence française de l'UE avait indiqué au Canada les quelques éléments manquants à la conclusion d'une entente. Le Canada a accepté de consentir un effort supplémentaire et l'UE a tout simplement été incapable de livrer la marchandise.

M. Smith a réitéré aux ambassadeurs que la volonté du Canada en matière de conservation demeurerait inébranlable. Il les a également informés que le Canada ne négocierait pas indéfiniment pendant que les bateaux de pêche de l'UE continuaient à épuiser les faibles stocks de flétan restants et ce, de façon agressive.



et provocatrice. Il a avisé ses interlocuteurs de ne pas interpréter l'intention canadienne d'en arriver à un règlement négocié du conflit comme un manque de détermination de sa part pour régler le problème. À moins que la pêche ne cesse, le Canada n'aura d'autre choix que de reprendre ses interventions en haute mer.

Enfin, le sous-ministre a souligné les actions entreprises par la marine britannique et la marine irlandaise à l'endroit des chalutiers espagnols envers qui les preuves de pêche illégale sont de plus en plus accablantes. M. Smith a conseillé à l'Espagne de songer sérieusement aux préoccupations grandissantes exprimées à travers le monde au sujet des pratiques de pêche de la flotte espagnole.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(613) 995-1874